

Le fabricant voulait fumer où il voulait

En métropole, deux fabricants, Cigarelec et Cigaretex, proposent des cigarettes électroniques que l'on peut retrouver en vente sur leurs sites internet, dans les pharmacies et les tabacs. Entretien avec Gérard Leblanc, patron de Cigarelec, la marque que nous avons testée.

► Comment vous est venue l'idée de lancer la cigarette électronique ?

"Je suis fumeur et j'aime fumer. J'avais envie de pouvoir conserver ce plaisir dans les lieux où il est désormais interdit d'allumer une cigarette : dans le train, les restaurants, les bars. La cigarette électronique est une bonne solution. Je l'ai lancée sur le marché en 2007. Le concept vient de Chine. Je l'ai retravaillé et j'ai déposé la marque à l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle). Je signale d'ailleurs aux gens de faire très attention à ce qu'ils achètent. Les douanes ont déjà saisi des produits contrefaits.

► Peut-on considérer que ça aide à arrêter de fumer ?

Nous avons interdiction de parler de sevrage tabagique. Pour ça, il faut avoir une autorisation de mise sur le marché, délivrée par l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé). La Cigarelec n'est pas un médicament, mais j'ai des contacts avec l'Afssaps et le ministère de la Santé. C'est normal, n'importe qui ne peut pas faire

n'importe quoi. Sur mon site internet, j'ai aussi mis les résultats des analyses effectuées sur la Cigarelec par le Laboratoire français de la division des analyses chimiques et hygiène des matériaux. Dans les faits, j'observe que je fume moins puisque j'utilise la cigarette électronique.

► Et comment ça fonctionne ?

La Cigarelec fonctionne avec une batterie au lithium rechargeable, un atomiseur pour créer la vapeur d'eau que l'on aspire et que l'on rejette comme de la fumée, une diode lumineuse pour simuler la combustion et une cartouche remplie de liquide contenant de l'arôme artificiel de tabac, de l'eau, de l'alcool et du propylène glycol (lire en repères). Il n'y a pas de nicotine. La batterie chargée, il suffit d'aspirer pour mettre en route. L'air va mettre en chauffe la batterie qui va alimenter la petite résistance de l'atomiseur. Au bout, la diode rouge s'allume. À l'autre, le filtre va dégager un goût de tabac. Pour la fumée, c'est le même principe que les fumi-gènes en boîte de nuit ■

Propos recueillis par B.N.



► Entre la cigarette classique et celle électronique, la confusion est possible au premier coup d'œil mais s'arrête dès que l'on observe sa longueur et surtout son poids. Avec sa batterie, la cigarette est bien plus lourde. (Photo SLY)

Le sevrage tabagique, ça rapporte

Le marché du sevrage tabagique est loin d'être inintéressant pour les laboratoires pharmaceutiques. Selon le journal La Tribune, le marché des produits anti-tabac a bondi de + 57 % passant "à 178,45 millions d'euros en 2007". Explications données avec l'arrivée simultanée du Champix en France, les hausses du prix des cigarettes et l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics.

À La Réunion, l'interdiction de

fumer au 1er janvier ne semble pas avoir eu un vaste effet sur les ventes.

RAPPORT ACCABLANTE SUR LE CHAMPIX

Sur la quinzaine de pharmacies interrogées, les professionnels ont plutôt constaté une hausse traditionnelle des ventes en décembre "avec les bonnes résolutions pour la nouvelle année".



► Il y a une certaine provocation à faire le test dans un service public. La cigarette dans la file d'attente ne suscite pas que des regards amicaux même si personne n'a crié au scandale dans les endroits testés. (Photo Stéphan Lai-Yu)

Le conseil général n'a pas renouvelé sa campagne d'aide à l'achat des médicaments de sevrage depuis trois, quatre ans. Actuellement, l'assurance-maladie rembourse les traitements par substituts nicotiniques sous une forme de forfait de 50 euros par an et par personne, et à la condition expresse qu'ils soient prescrits par un médecin. L'un de ces traitements vient d'ailleurs d'être dénoncé par l'Observatoire américain des pratiques médicales. Cet observatoire a épluché les rapports portant sur les effets secondaires du Champix (commercialisé par les laboratoires américains Pfizer et connu en France sous le nom de Champix), rapports établis par les autorités fédérales du médicament (FDA). Selon l'observatoire, le Champix, soupçonné de donner des idées suicidaires présente d'autres effets secondaires sérieux. Pfizer a indiqué que ces risques étaient mentionnés sur la notice légale du Champix au titre d'effets indésirables rares. Le Champix a obtenu une autorisation de mise sur le marché européen en septembre 2006. Il est commercialisé en France depuis février 2007 ■

B.N. (avec AFP)

Le premier testeur est un pharmacien

À La Réunion, c'est un pharmacien qui s'est intéressé le premier à la cigarette électronique. Les premières boîtes viennent d'arriver en rayon dans une pharmacie de Sainte-Suzanne que l'on ne citera pas pour ne pas enfreindre la règle de non publicité des pharmacies.

"Ça m'a intéressé à double titre, explique Olivier, le pharmacien. Parce que je viens d'arrêter de fumer et parce que j'estime que c'est un outil supplémentaire pour aider ceux qui veulent arrêter de fumer. Certes, ce n'est pas un médicament, mais le geste de fumer est important. Et la cigarette électronique permet de compenser ce manque." À ses côtés, Gaëlle, sa femme, confirme : "Ce n'est pas un produit miracle. Pour arrêter de fumer, il faut avoir de la volonté".

Mais tous deux ont un avis positif après un week-end de test.

"On ne sent pas mauvais, ça n'est pas nocif pour les autres. L'aspiration est extra-légère avec un goût un peu sucré", décrit Gaëlle. "Un peu comme un narguilé", complète Olivier. "C'est un peu bizarre au début parce que c'est plus lourd qu'une cigarette et qu'elle ne se consume jamais. Mais on s'y fait", reprend Gaëlle. Pour Olivier, vendre la cigarette électronique en pharmacie, c'est important : "Ça permet de l'accompagner de conseils et de mieux contrôler la vente. Il ne faudrait non plus pas que ça amène des jeunes à fumer".

Durant leur week-end de test, Gaëlle et Olivier n'ont pas osé utiliser leur cigarette électronique dans un lieu public : "On trouve ça provocateur de fumer au restaurant" ■

B.N.



► À l'abri des regards dans la réserve de la pharmacie, Olivier se permet quelques bouffées avec un air potache. (Photo BN)